



## SOUTIEN PUBLIC À L'ACCÈS AUX INTRANTS BIOLOGIQUES

### CADRE

Cette note d'orientation politique contient des recommandations sur les raisons et la manière de soutenir, par l'action publique, l'accès des producteurs bio aux intrants biologiques. Elle présente les différentes options relatives à un tel soutien, ainsi que les exemples de divers pays.

### RÉSUMÉ DES OPTIONS DE POLITIQUES

Les gouvernements peuvent faciliter l'accès des producteurs biologiques aux intrants via un panel d'options politiques comprenant notamment :

- L'amélioration de l'offre et de la diversité des intrants grâce au soutien à la recherche et au développement de nouveaux intrants biologiques;
- La production et distribution directes des intrants bio aux agriculteurs;
- L'exemption des intrants bio de taxes et de droits de douanes;
- La subvention de l'achat des intrants bio par les producteurs.

### ARGUMENTAIRE

L'utilisation d'intrants biologiques (par exemples les semences, les produits de gestion des ravageurs,

les amendements du sol) contribuent aux objectifs environnementaux en agriculture, et peuvent aussi contribuer à l'objectif d'une offre alimentaire saine. Les intrants biologiques peuvent se substituer à une panoplie d'intrants chimiques, depuis les semences traitées jusqu'aux pesticides extrêmement toxiques. Réduire l'utilisation des intrants chimiques, est l'une des interventions politiques permettant d'améliorer la durabilité en agriculture de manière directe. De plus, même si les produits biologiques ne sont pas exempts de contamination par la pollution environnementale, les tests de résidus de pesticides montrent qu'ils ont des taux détectables de ces derniers, beaucoup moins élevés. La disponibilité d'intrants biologiques à des prix abordables, profite directement aux producteurs biologiques, mais ces intrants peuvent aussi être utilisés par les agriculteurs conventionnels, afin d'aboutir à une réduction de l'utilisation mondiale des intrants chimiques. Ceci a été démontré avec succès dans les systèmes conventionnels pratiquant la lutte intégrée. De plus, le manque d'accès aux intrants biologiques pour répondre aux besoins agronomiques, est connu pour être un frein important à la conversion des agriculteurs à l'agriculture biologique.

### DOMAINE D'APPLICATION

Cette mesure de soutien politique est particulièrement pertinente lorsque l'agriculture biologique en



est à ses débuts, alors même que les différentes composantes du secteur, y compris l'accès aux intrants, doivent être développés avant de permettre une large adoption de l'agriculture biologique. Cependant, la mesure est applicable à tous les stades de développement du secteur, les stratégies de mise en œuvre pouvant évoluer dans le même temps.

### **OPTIONS EN TERMES DE POLITIQUES**

#### **L'amélioration de l'offre et de la diversité des intrants grâce au soutien à la recherche et au développement de nouveaux intrants biologiques**

Les gouvernements peuvent soutenir la recherche et le développement des intrants biologiques au travers de financements aux compagnies privées et/ou à des programmes de recherche publique, pour le développement de nouveaux intrants. Il peut s'agir d'un soutien général au développement des intrants bio, ou d'un soutien plus ciblé visant à répondre aux défis spécifiques de l'agriculture biologique dans le pays.

#### **La production et distribution directes des intrants bio aux agriculteurs**

Certains gouvernements décident de fournir directement des intrants biologiques aux agriculteurs. Dans ce cas, des intrants tels que le lombricompostage, les semences

et jeunes plants biologiques ou les insectes auxiliaires, sont produits sur des sites gouvernementaux ou des sites sous contrat avec le gouvernement, et sont ensuite distribués aux producteurs via les systèmes publics, soit gratuitement, soit à prix subventionné. Une formation sur l'utilisation de l'intrant est souvent associée à sa distribution. Cette option est particulièrement adaptée aux situations dans lesquelles l'agriculture biologique se développe tout juste, et où les producteurs ont besoin d'être fortement soutenus dans leur processus de conversion.

#### **L'exemption des intrants bio de taxes et de droits de douanes**

Les intrants commerciaux utilisables en agriculture biologique peuvent être identifiés et exemptés des taxes telles que la TVA, et/ou les taxes sur la vente. Ceci peut permettre d'encourager la production et l'achat des intrants biologiques. Les intrants biologiques qui sont communément importés, et cependant cruciaux pour l'agriculture biologique dans le pays, peuvent aussi être exemptés de taxes à l'importation (par exemple, la chaux agricole pour l'amendement des sols acides dans un pays où les sources nationales sont inexistantes).

#### **La subvention de l'achat des intrants bio par les producteurs**

La subvention peut prendre la forme d'un financement d'investissement sur les installations et les équipements



pour la production d'intrants sur ferme. Elle peut aussi prendre la forme d'une subvention régulière pour l'achat des intrants, comme par exemple le remboursement d'une partie des frais sur facture.

## EXEMPLES DE DIFFÉRENTS PAYS

### Tunisie

Par décret présidentiel en 2007, les équipements et les intrants biologiques (tels que les insectes auxiliaires) se sont vus exemptés de la taxe sur la valeur ajoutée, et des droits de douane. Le gouvernement tunisien finance également le Groupement Inter-professionnel des Légumes (GIL), pour le développement de variétés et la multiplication de semences de légumes spécifiquement adaptées à l'agriculture biologique. Il travaille aussi en partenariat avec le Centre Technique de l'Agriculture Biologique (un institut public), sur la production de composte et tests sur les intrants biologiques.

### France

Le plan d'action français Ecophyto visait à réduire l'utilisation des pesticides de 50% au niveau national sur la période allant de 2008 à 2015. L'une des mesures de ce plan est de fournir un soutien au développement des agents de biocontrôle. Son objectif est de catalyser l'émergence de compagnies françaises innovantes dans ce secteur. Un soutien parallèle pour le développement d'alternatives naturelles aux antibiotiques dans la

production animale, a été établi dans le cadre d'un autre plan d'action, Ecoantibio 2017.

### Inde

Sikkim est l'un des États de l'Inde qui fournissent un soutien important en matière d'accès aux intrants biologiques. Voici quelques exemples d'intrants fournis par l'état du Sikkim à ses producteurs :

- Installations pour le compostage et le lombricompostage ;
- Lombrics et cocons de lombric pour le lombricompostage ;
- Biofertilisants adaptés aux conditions locales, telles que l'azolla (fougère aquatique), tourteaux et inoculum pour le composte, produits dans des installations gouvernementales ;
- Formations des producteurs à la gestion biologique de la fertilité et des ravageurs, notamment sur les bio contrôles et le lombricompostage ;
- Semences pour l'engrais vert ;
- Amendements minéraux gratuits ou subventionnés ;
- Production et dissémination d'agents de biocontrôle.

**Mexique**

Le gouvernement fédéral subventionne à hauteur de 50% le coût total des intrants permis en agriculture biologiques (avec une limite de 9 700 Euros en 2015). Les États du Chiapas, de Oaxaca, du Michoacán, de Jalisco, et le district fédéral de la ville de Mexico, ont également subventionné la production d'intrants biologiques, notamment de composte.

**Népal**

Le ministère de l'agriculture a démarré en 2015 un programme de subvention des engrais bio-logiques. Les groupements de producteurs et les coopératives, avant de construire des abris pour le bétail et des installations de lombricompostage, peuvent recevoir une subvention allant jusqu'à 200 Euros par producteur, dispensée par les bureaux régionaux du développement agricole. Les producteurs qui achètent des engrais biologiques (que ce soit en poudre, granulés ou lombricompostage) peuvent aussi recevoir une subvention de 82 euros par tonne d'engrais, jusqu'à un maximum de 1,5 tonne.

**Philippines**

La loi sur l'agriculture biologique de 2010 ordonne que les collectivités, aux niveaux régional et municipal, mettent en place des installations de production d'intrants biologiques, et les fournissent gratuitement ou à prix réduit aux producteurs. Entre 2011 et 2016, ces gouvernements ont mis en place, maintenu et amélioré, quelques 746 installations de production d'intrants biologiques. Elles ont aussi distribué plus de 199 tonnes de semences bio, 233 000 jeunes plants, 1100 tonnes d'engrais biologique et 4,4 millions d'agents de contrôle biologique. Des lombrics pour le lombricompostage ont été distribués à plusieurs milliers de familles pour démarrer leur propre installation de lombricompostage. Le gouvernement a également distribué plusieurs milliers d'animaux biologiques, y compris des alevins et des poissons reproducteurs pour l'aquaculture biologique.